

ÉVOLUTIONS TARIFAIRES Clients Particuliers

AU 1^{er} DÉCEMBRE 2026

Conditions générales applicables aux principales opérations des Clients Particuliers



Cette brochure présente la tarification de nos principaux services dédiés aux Particuliers à compter du 1^{er} décembre 2026

Ces tarifs sont exprimés en euros et incluent la TVA lorsque celle-ci est applicable.

Ces conditions générales annulent et remplacent les précédentes, et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte seront portées à la connaissance de nos clients dans les nouvelles brochures mises à disposition en agence ou par tout autre moyen.

2

Afin de permettre une meilleure lecture des tarifs qui évoluent, les éléments visuels suivants ont été intégrés dans cette brochure :

↘ Tarif en baisse

↗ Tarif en hausse

★ Nouveauté

Sommaire

- 4 Qu'est-ce que le « Document d'information tarifaire »**
- 5 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte**
 - Ouverture, transformation, clôture
 - Relevés de compte
 - Tenue de compte
 - Services en agence
- 6 Banque à distance**
 - Abonnement à des services de banque à distance
- 6 Vos moyens et opérations de paiement**
- 6 Cartes
- 8 Virements
- 9 Prélèvements SEPA (dont TIP SEPA)
 - Chèques
 - Dates de valeur pour les opérations domestiques
- 10 Offres groupées de services**
 - CCF Essentiel
- 11 CCF Service Initial : offre dite spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière
 - Services bancaires de base
- 12 Irrégularités et incidents**
 - Commission d'intervention
 - Opérations particulières
 - Incidents de paiement
- 13 Découverts et crédits**
 - Facilités de caisse
 - Découverts
 - Crédits à la consommation
- 14 Crédits immobiliers
 - Cautions émises par la banque
 - Autres frais sur prêts immobiliers, personnels et cautions émises
- 15 Épargne et placements financiers**
 - Épargne bancaire
 - Placements financiers
- 16 Ordres de bourse - Compte-titres ordinaire
 - Ordres de bourse - PEA / PEA-PME
 - Frais sur les Organismes de Placement Collectifs (OPC) - hors ETF (OPC cotés)
- 17 Droits de garde
 - Autres frais
 - Frais sur Opérations sur titre (OST)
 - Plan d'Investissement Automatique (PIA)
- 18 Relevés de portefeuille
 - Opérations sur Or
 - Gestion de portefeuille sous mandat
- 18 Assurances et prévoyance**
 - Protection des personnes
 - Protection des biens et Protection juridique
- 19 Succession**
- 19 Produits n'étant plus commercialisés**
 - Cartes
- 20 Conventions
 - Assurances et prévoyance
- 21 Autres prestations
- 22 Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement**
- 23 Résoudre un litige**

Qu'est-ce-que le « Document d'information tarifaire »

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

4 Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation sous réserve que l'établissement propose des offres groupées de services liées au compte de paiement.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte - clôture de compte	GRATUIT
« CCF Bienvenue »	GRATUIT
(Service de changement de domiciliation bancaire)	
Transfert de compte dans une autre agence CCF	GRATUIT
Liste des opérations automatiques et récurrentes	GRATUIT
Droit au compte - services bancaires de base (article L312-1 du Code monétaire et financier)	GRATUIT

Relevés de compte

Mensuel (papier ou e-relevé) ⁽¹⁾	GRATUIT
Bimensuel	6 € par mois
Journalier	40 € par mois

Tenue de compte

Frais de tenue de compte actif	2,40 € par mois
Frais de tenue de compte actif d'un mineur	GRATUIT
Frais de tenue de compte inactif ⁽²⁾	2,50 € par mois
Frais de gestion administrative pour clients non-résidents fiscaux en France ⁽³⁾	5 € par mois ★

Services en agence

Retraits d'espèces en agence CCF	nous consulter
Frais de recherche de documents	15 € par document
(devis gratuit sur demande pour les recherches complexes ou importantes)	
Frais de recherche adresse PND (Pli Non Distribué)	25 € ★
Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle	
Jusqu'à 25 dm ³	151 €
Au-delà de 25 et jusqu'à 100 dm ³	252 €
Au-delà de 100 et jusqu'à 300 dm ³	466 €
Plus de 301 dm ³	882 €
Hors norme ⁽⁴⁾	3 276 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Inactivité au sens de l'article L312-19 du Code monétaire et financier. A concurrence du solde disponible sur le compte. Exonération des détenteurs des offres « CCF Initial », « Services Bancaires de Base », et des comptes et livrets d'épargne bancaire réglementée (Livret A, Livret Jeune, LDDS, LEP, PEP, CEL et PEL). Les comptes-titres, PEA et PEA-PME inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs. (3) Non-application de ces frais pour les clients : mineurs, détenteurs des offres « CCF Initial » et « Services Bancaires de Base », ou dont le montant total des soldes des comptes courant et d'épargne bancaire et financière est supérieur ou égal à 25 000 € en fin de mois. (4) Coffre au format spécifique (grande hauteur ou grande profondeur).

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)⁽¹⁾

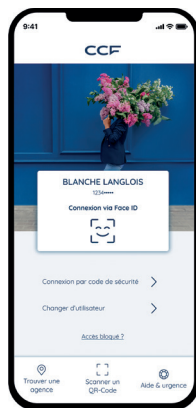
Frais d'utilisation des services de banque à distance **GRATUIT**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)

Application mobile pour « Mes Comptes CCF »⁽²⁾ **GRATUIT**
(pour iOS et Android)

« Espace Client CCF » sur ccf.fr **GRATUIT**

Centre de Relations Clients 01 55 69 74 74⁽³⁾

» Nos conseillers à distance sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30⁽⁴⁾.



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

» 50 % de réduction sur la 2^e carte identique ou de catégorie inférieure détenue sur un même compte.

Cotisation carte (par mois)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

- Carte Visa Signature 25 € ★
- Carte Visa Premier 11,20 €
- Carte Visa Classic 4,20 € ↗

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

- Carte Visa Signature 25 €
- Carte Visa Premier 11,20 €
- Carte Visa Classic 4,20 € ↗

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

- Carte Visa CCF One⁽⁵⁾ 2,90 €
- Carte Visa Autonom⁽⁶⁾ (pour les jeunes de 12 à 17 ans) **GRATUIT**

Fourniture d'une carte de retrait

- Carte Visa Plus 2,25 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (2) Disponible dans l'App Store d'Apple et le Play Store de Google. Pour votre sécurité, nous vous conseillons de télécharger et d'installer l'application mobile « Mes Comptes CCF » uniquement depuis ces deux magasins d'applications officiels. (3) Composez le +33 1 55 69 74 74 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs). (4) Hors jours fériés. (5) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) accessible dès 16 ans. (6) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique), réservée aux 12-17 ans, rechargeable et adossée au compte d'un client CCF majeur et utilisable dans les limites du montant disponible et d'un plafond défini par les représentants légaux. La souscription est réalisée par les représentants légaux ou le tuteur du mineur qui sont responsables du respect des conditions d'utilisation et des opérations réalisées.

Cartes

Opérations diverses

Réfection de la carte Visa Signature	30 € / opération ★
Réfection de toute autre carte	15,50 € / opération
Réédition du code confidentiel	9,50 € / opération
Frais de résiliation de la carte Visa Signature (avant 6 mois)	50 € ★
Frais d'envoi de carte de débit ou de retrait	

• Courrier simple **GRATUIT**

• Autres (DHL, Courrier Recommandé, Chronopost...) **Aux frais réels**

Frais d'opposition (blocage) de la carte⁽¹⁾ **GRATUIT**

(néanmoins l'édition de la nouvelle carte est à vos frais, cf. « Réfection de la carte Visa Signature » et « Réfection toute autre carte » sur la même page)

Activation/désactivation des fonctionnalités

• Sans contact **GRATUIT**

• Blocage et alerte hors Europe (Géo-blocking, Géo-alerting) ... **GRATUIT**

• Blocage temporaire de la carte **GRATUIT**

• Protection Internet (blocage des données de la carte pour la réalisation de paiements sur Internet) **GRATUIT**

Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets

Retrait d'espèces, en euros, aux distributeurs automatiques CCF **GRATUIT**

Les Cartes Visa Platinum et Visa Infinite ne sont plus commercialisées. Pour consulter les cotisations et frais des opérations y afférents, veuillez vous référer à la page 19.

Retrait d'espèces à un distributeur automatique d'un autre établissement⁽²⁾

	En euros ⁽²⁾		Autres devises ⁽²⁾
	Avec offre groupée de services	Sans offre groupée de services	Avec et sans offre groupée de services
Visa Classic Visa CCF One	Gratuit	1 € au-delà du 4 ^e retrait/mois	3,05 € ⁽³⁾ + 2,90 % ⁽⁴⁾
Visa Plus Visa Autonom [*]	Non disponible	1 € au-delà du 4 ^e retrait/mois	3,05 € ⁽³⁾ + 2,90 % ⁽⁴⁾
Visa Premier	Gratuit		3,05 € ⁽³⁾ + 2,90 % ⁽⁴⁾
Visa Signature	Gratuit ★		Gratuit ⁽⁵⁾ ★

Paiements par carte

En euros **GRATUIT**

Autres devises

• Carte Visa Signature **GRATUIT⁽⁵⁾ ★**

• Toute autre carte 2,90 %⁽⁴⁾

Services liés au paiement

Apple Pay⁽⁶⁾⁽⁷⁾ Apple Pay **GRATUIT⁽⁸⁾**

Securpay⁽⁷⁾  **GRATUIT⁽⁹⁾**

Google Pay⁽⁷⁾⁽¹⁰⁾ G Pay **GRATUIT⁽⁸⁾ ★**

(1) Sauf frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour utilisation abusive, cf. page 12. (2) Hors frais perçus par l'administrateur du distributeur local. (3) Frais de traitement de l'opération. (4) Du montant brut de la transaction correspondant aux frais de conversion monétaire facturés par le CCF, hors frais de conversion monétaire perçus par Visa, pour en savoir plus rendez-vous sur <https://www.visa.fr/aide-visa/consommateur/services-de-voyage-visa/exchange-rate-calculator.html>. (5) Hors frais de conversion monétaire perçus par Visa, pour en savoir plus rendez-vous sur <https://www.visa.fr/aide-visa/consommateur/services-de-voyage-visa/exchange-rate-calculator.html>. (6) Apple Pay est une marque d'Apple Inc. (7) Cartes éligibles : carte de débit rechargeable à autorisation systématique Visa Autonom^{*}, carte de débit à autorisation systématique Visa CCF One, cartes de débit internationales à débit immédiat ou différé Visa Classic CCF, Visa Premier CCF et Visa Signature CCF. (8) La gratuité du service ne vous exonère pas des frais sur les transactions carte dans une autre devise que l'euro. (9) La gratuité de la génération de cartes virtuelles Securpay ne vous exonère pas des frais sur les transactions par carte réelle dans une autre devise que l'euro. (10) Google Pay est une marque déposée de Google Inc.

Virements

Virement SEPA : opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA (voir ci-contre) - Seule option de frais possible : « share »⁽¹⁾⁽²⁾

Virement non SEPA : opération libellée en devises ou en euro hors zone SEPA. Tout virement peut supporter des frais en fonction de l'option choisie : ben, our ou share⁽¹⁾⁽²⁾. En cas de virement avec change, aucune commission de change ne sera prise.

Le cours de change correspond au prix d'échange de la devise au moment de l'exécution de la transaction majorée d'une marge variable selon le montant de l'opération et de la devise traitée.

Émission d'un virement (frais par virement)

Canal	SEPA				Non-SEPA ⁽³⁾	
	Occasionnel		Permanent ⁽⁴⁾		Occasionnel	Permanent ⁽⁴⁾
	Standard	Instantané	Standard	Instantané		
Internet ⁽⁵⁾ Mobile ⁽⁵⁾	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT (courant 2026/2027)	12,50 €	
Automate				★	non disponible	
Messagerie sécurisée Agence Centre de Relations Clients	5 €	5 € (courant 2026)	1,10 €	1,10 € (courant 2026/2027) ★	0,10 % (min. 25 €)	

Frais de correspondant(s) pour virements Non-SEPA⁽⁶⁾ 20 €

Virement urgent⁽⁷⁾ 5,50 €
(s'ajoutent aux frais d'émission d'un virement SEPA ou Non-SEPA - uniquement disponible en agence)

Emission de virement SEPA occasionnel instantané via Wero⁽⁸⁾ **GRATUIT** ★

Frais par virement occasionnel incomplet 15 €
(informations nécessaires absentes ou incorrectes)

Demande de retour de fonds/d'avis de sort⁽⁹⁾ à l'initiative du client 15 € ★
(par demande)

Mise à jour du plafond virement depuis l'application « Mes Comptes CCF »
(depuis un appareil de confiance) **GRATUIT**

Réception d'un virement

Frais par virement SEPA occasionnel ou permanent reçu **GRATUIT**

(standard ou instantané)

Réception de virement SEPA occasionnel instantané via Wero⁽⁸⁾ **GRATUIT** ★

Frais par virement non SEPA reçu 20 €

Frais par virement occasionnel incomplet 15 €
(informations nécessaires absentes ou incorrectes)

» **Pays de la zone euro⁽¹⁰⁾** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays de l'Union européenne (UE) : pays de la zone euro et Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Tchéquie.

Pays de l'Espace économique européen (EEE) : pays de l'Union européenne et Islande, Liechtenstein, Norvège.

Pays de la zone SEPA (Single EURO Payments Area) : pays de l'Espace économique européen et Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, Îles Jersey, Guernesey et de Man, Principauté d'Andorre, Etat de la Cité du Vatican, Monténégro, Albanie, Moldavie, Macédoine du Nord.

(1) « Share » : les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. « ben » : frais à la charge du bénéficiaire ; « our » : frais à la charge de l'émetteur. (2) Liste des devises qui n'ont que l'option SHARE disponible : Dirham des Emirats (AED), Kuna croate (HRK), Roupie indonésienne (IDR), Won (KRW), Peso (MXN), Peso philippin (PHP), Nouvelle livre roumaine (RON), Riyal d'Arabie Saoudite (SAR), Baht thaïlandais (THB) et Lire turque (TRY). (3) Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants, soit pour un service particulier, soit à la suite d'une opération de change. Variables selon les pays/territoires. (4) Frais de mise en place gratuits. (5) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (6) Uniquement en mode « our » (frais à la charge de l'émetteur) - ces frais s'ajoutent aux frais d'émission. (7) Virement en valeur jour, en devise ou en euro, non éligible au système de paiement SEPA. (8) Service disponible courant 2026-2027, permettant l'émission et la réception de virements SEPA entre particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile ou de l'adresse électronique. Uniquement accessible via l'Application Wero gérée par l'EPI, après souscription d'un contrat auprès d'EPI, en complément de l'abonnement aux services de banque à distance CCF. Gratuit hors coûts de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet. (9) Sous réserve d'acceptation par le CCF et hors cas d'erreur imputable au CCF ou de fraude. Frais facturés indépendamment à l'issue de la demande. (10) La zone euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie.

Prélèvements SEPA (dont TIP SEPA)

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	GRATUIT
Opposition sur prélèvement ⁽¹⁾	GRATUIT
Frais par paiement de prélèvement	GRATUIT

Chèques

Commande et délivrance de chéquier	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
• Courrier simple	GRATUIT
• Autres (DHL, Courrier Recommandé, Chronopost...)	Aux frais réels
Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	15 €
Demande de copie de chèque (par chèque)	12 €
Destruction de chéquier ⁽²⁾	7 € ★

Chèques de banque⁽³⁾

Frais d'émission d'un chèque de banque	15 €
Frais d'opposition d'un chèque de banque	12,50 €

Opérations internationales

• Chèques ⁽³⁾ au crédit de votre compte	
Commission d'encaissement	0,12 % de l'opération min. 16 € / max. 100 €
Frais de port ⁽⁴⁾	25 €
• Chèques ⁽³⁾ au débit de votre compte	
Commission de règlement	0,15 % de l'opération min. 35 €
Frais de transmission	5 €
Chèque ⁽³⁾ retourné impayé	31 €

Les chèques payables à l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de la banque tirée, de change...).

• Commission de change

Jusqu'à 75 000 €	0,055 %
Au-delà de 75 000 €	nous consulter
Montant minimum de la commission de change	18 €

» Le cours de change correspond au prix d'échange de la devise au moment de l'exécution de la transaction majorée d'une marge variable selon le montant de l'opération et de la devise traitée. Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (ex. opérations en devises étrangères : remise de chèque en devises, les virements non SEPA en devises ne sont pas soumis à la commission de change ci-dessus).

Dates de valeur pour les opérations domestiques

Date de valeur

Versement/retrait d'espèces	J
Remise de chèque	J (faite en Automate multifonctions ⁽⁵⁾ , excepté si crédit après encaissement)
Virement (SEPA)	
• Reçu	J
• Émis	J

» La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération dans le calcul des intérêts débiteurs.

(1) Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA, frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA. (2) Chéquier réceptionné en agence et non réclamé au-delà de 2 mois. (3) Les frais sont pris par chèque. (4) Uniquement perçus en cas de remise de chèque traitée par la banque en « crédit après encaissement ». (5) Les remises de chèques réalisées via les autres canaux dépendent des délais techniques d'encaissement ainsi que du type d'encaissement : sauf bonne fin ou crédit après encaissement.

Offres groupées de services

CCF Essentiel

» La Convention CCF Essentiel propose un ensemble de services utiles pour faciliter votre quotidien.

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services avec :

Carte bancaire

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : Carte Visa Classic, Carte Visa Premier, Carte Visa Signature

Frais de banque au quotidien inclus :

- Frais de tenue de compte actif
- Virements SEPA occasionnels et permanents (standards et instantanés)
- Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et en euros⁽¹⁾
- Réfection de la carte⁽²⁾ et réédition du code confidentiel
- Frais d'opposition sur chèques
- Assurance perte ou vol des moyens de paiements personnels
« CCF Moyens de Paiements⁽³⁾ »

	Visa Classic	Visa Premier	Visa Signature
Cotisation CCF Essentiel avec une carte bancaire			
	8,95 € ↗	14,85 €	27,50 € ★
Cotisation CCF Essentiel avec une carte bancaire supplémentaire			
Visa Classic	11,40 €	18,20 € ↗	-
Visa Premier	18,20 € ↗	20,95 €	34,00 € ★
Visa Signature	-	34,00 € ★	40,00 € ★

- » Pour nos clients étudiants, -50 % sur leur cotisation mensuelle avec la carte Visa Classic (jusqu'à leurs 28 ans ou jusqu'à la perte du statut étudiant avant leurs 28 ans).
- » En cas de souscription d'une facilité de caisse⁽⁴⁾, les frais de mise en place seront offerts pour les détenteurs d'une Convention CCF Essentiel.

(1) Hors frais perçus par l'administrateur du distributeur local. (2) Dans la limite d'une fois par an pour la Carte Visa Signature. (3) CCF Moyens de Paiements est un contrat d'assurance collective souscrit par le CCF auprès de Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé 2 rue Vasco de Gama - Saint Herblain - 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 343 142 659. (4) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

CCF Service Initial : offre dite spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière⁽¹⁾

En application de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement pour les clients identifiés comme fragiles financièrement⁽¹⁾ et souscrivant à CCF Service Initial, le CCF veille à ne pas facturer à ces clients plus de 16,50 € par mois au titre des frais d'incidents et d'irrégularités de compte concernés⁽²⁾.

Cotisation mensuelle **GRATUIT**

CCF Service Initial inclut les services suivants :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique au sens de l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier) : Carte Visa CCF One
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques CCF
- Les virements SEPA occasionnels et permanents exécutés dans une agence CCF
- Les prélèvements SEPA
- L'émission de deux chèques de banque par mois
- L'accès à votre « Espace Client CCF », abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)
- Les Informations sur la situation du compte par Message Sécurisé dans votre « Espace Client CCF », ou à défaut par SMS
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- Les changements d'adresse

Commissions d'intervention : le client bénéficiant de cette offre est exonéré des commissions d'intervention.

Services Bancaires de Base

Cotisation mensuelle **GRATUIT**

Ces services sont fournis GRATUITEMENT dans le cadre du DROIT AU COMPTE (articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et financier) :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt
- Les changements d'adresse
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture d'un relevé mensuel des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé en agences ou à distance
- L'accès à votre « Espace Client CCF », abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques CCF
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique au sens de l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier) : Carte Visa CCF One
- L'émission de deux chèques de banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse

Commissions d'intervention : le client bénéficiant de cette offre est exonéré des commissions d'intervention.

(1) La situation de fragilité financière est définie à l'article R 312-4-3 du Code monétaire et financier. (2) Pour information, les frais d'incidents et d'irrégularités de compte sont les suivants : les commissions d'intervention ; les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ; les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; les frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque ; les frais de paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire.

Irrégularités et incidents

En application de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement pour les clients identifiés comme fragiles financièrement⁽¹⁾ et n'ayant pas souscrit à CCF Service Initial (voir page 11), le CCF veille à ne pas facturer à ces clients plus de 25 € par mois au titre des frais d'incidents et d'irrégularités de compte concernés⁽²⁾.

Commission d'intervention

» Somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Par opération (dans la limite de 80 € par mois) 8 €

Opérations particulières

Frais par saisie - attribution 125 €

Frais par saisie conservatoire 125 € ↗

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant dû au Trésor Public max. 100 €

Frais par saisie de valeurs mobilières et de droits d'associés 125 € ★

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ou en dépassement 16 € ↗

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽³⁾ :

• Pour un chèque ≤ 50 € 30 €

• Pour un chèque > 50 € 50 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽⁴⁾ 16 € ↗

Frais sur chèque remis revenu impayé
pour motif autre que sans provision 16 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques 30 €

Frais de paiement d'un chèque
pendant la période d'interdiction bancaire 22 € ↗

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque 36 €
(pour utilisation abusive)

Frais pour déclaration à la Banque de France
d'une décision de retrait de carte bancaire 30 €

Incidents sur prélèvements SEPA / TIP SEPA

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽³⁾⁽⁵⁾ :

• Prélèvement d'un montant < 20 € montant du prélèvement

• Prélèvement d'un montant ≥ 20 € 20 €

(1) La situation de fragilité financière est définie à l'article R 312-4-3 du Code monétaire et financier. (2) Pour information, les frais d'incidents et d'irrégularités de compte sont les suivants : les commissions d'intervention ; les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ; les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ; le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ; les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ; les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ; les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ; les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ; les frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque ; les frais de paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire. (3) Le rejet de cette opération ne donnera lieu à la perception d'aucuns autres frais/commissions, de quelque nature que ce soit. (4) En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable ne seront pas perçus. (5) Les frais ne s'appliquent pas en cas de représentation.

Découverts et crédits

Facilités de caisse

» Une facilité de caisse vous autorise un découvert sur 15 jours consécutifs dans un mois calendaire. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué dans la convention ou le contrat de facilité de caisse et/ou précisé sur le relevé de compte.

Facilité de caisse⁽¹⁾⁽²⁾

Frais de mise en place	20 €
Taux débiteur annuel révisable	TB ⁽³⁾ + 7,50 à 9,50 %
Emission d'un avenant	60 €

Découverts

» Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur l'offre de contrat d'ouverture de crédit sous forme de découvert en compte et/ou précisé sur le relevé de compte.

Découverts autorisés⁽¹⁾⁽²⁾

Taux débiteur annuel révisable	nous consulter
Frais de mise en place et de renouvellement par offre	70 €
Emission d'un avenant	60 €

Découverts non autorisés ou dépassement⁽²⁾

Taux débiteur annuel révisable	TB ⁽³⁾ + 11,50 %
--------------------------------------	-----------------------------

Crédits à la consommation

» Le TAEG est indiqué sur l'offre de contrat de crédit. Les taux débiteurs sont fixés en fonction des conditions de marché (nous consulter).

Les prêts personnels⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ et prêts étudiants⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Frais de dossier prêts personnels ≤ 100 000 €	1 % ↗ min. 60 € / max. 480 €
Frais de dossier prêts personnels > 100 000 €	580 € ↗
Frais de dossier prêts étudiants	43 €
Emission d'un avenant	60 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Dans la limite du taux d'usure. (3) TB : taux de base CCF : 9,40 % depuis le 01/04/2025. Le TB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits. (4) Le taux dépend notamment du montant du prêt, de sa durée, des garanties. (5) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt.

Crédits Immobiliers⁽¹⁾

» Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur l'offre de prêt immobilier. Les taux débiteurs sont fixés en fonction des conditions de marché (nous consulter).

Frais de dossier sur capital emprunté ⁽²⁾	1 % min. 750 €
Majoration en cas de déblocage en plusieurs fois ⁽²⁾	185 €

Émission d'un avenant⁽³⁾

- Modification à la baisse du taux 1,5 % du capital restant dû
min. 1 000 €
- Autres réaménagements 1 % du capital restant dû
(modification de la durée, de la garantie...) min. 500 €

Cautions émises par la banque

» Cautions fiscales, loyers...

Frais de rédaction de l'acte	1% du montant de la caution min. 60 € / max. 480 €
Commission de risque annuelle	de 1,20 % à 2 % min. 30 €
(calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)	

Autres frais sur prêts immobiliers, personnels et cautions émises

Lettre d'information annuelle aux cautions et/ou aux tiers garants (sûretés réelles pour autrui)	GRATUIT
Modification de la date de prélèvement	30 €
Modification du compte de prélèvement (compte externe)	50 €
Opération sur le bien financé nécessitant une analyse/intervention du prêteur (démembrement de propriété, donation etc...)	100 €
Mainlevée de nantissement	70 €
Mainlevée d'hypothèque	200 €
Demande de décompte de remboursement anticipé pour les prêts mis en place avant le 1 ^{er} juillet 2016	50 €
Demande de décompte de remboursement anticipé pour les prêts mis en place après le 1 ^{er} juillet 2016	GRATUIT
Demande de modulation d'échéance	25 €
Réédition d'un tableau d'amortissement (hors prêts à la consommation soumis à L312-1 et suivants du Code de la consommation)	33 €
Attestation de mainlevée de garantie hypothécaire	25 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. (2) Excepté pour les Prêts d'Épargne Logement. (3) Hors avenants de substitution d'assurance émis par application des dispositions de l'article L313-31 du Code de la consommation.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Comptes et Livrets d'épargne

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence et consultables sur le site ccf.fr

- Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), Livret d'Épargne Populaire, Livret Jeune
- Livret CCF Épargne, Livret CCF Équilibre, Compte sur livret

» Versements et retraits possibles à tout moment⁽¹⁾. Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile.

Épargne logement

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence et consultables sur le site ccf.fr

- Compte Épargne Logement (CEL), Plan Épargne Logement (PEL)
- Frais de transfert d'un PEL ou d'un CEL vers un autre établissement 75 €

Épargne à terme

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence ou auprès de votre conseiller

- Compte à terme à taux fixe en EURO nous consulter

Placements financiers : détention et opérations réalisées sur les comptes-titres, PEA et PEA-PME

Conseil en Investissement et Transmission d'Ordres

Conformément à la réglementation applicable à la fourniture des services de conseil en investissement non-indépendant et à la réception et transmission d'ordres pour compte de tiers, la Banque se réserve la possibilité de percevoir des rétrocessions de frais de gestion sur les OPC qu'elle commercialise. Cette rétrocession sera calculée sur la base des frais de gestion perçus par la société de gestion de l'OPC concerné, conformément aux conventions de placement conclues entre la Banque et ses différents partenaires. Le détail du taux et du montant applicable à l'opération réalisée par l'investisseur lui sera présenté préalablement à sa souscription, puis annuellement, après la fourniture du service.

Les opérations réalisées sur des OPC commercialisés par la Banque pourront également entraîner la perception par cette dernière de droits d'entrée, dont le montant maximal, pouvant varier selon les OPC, sera indiqué dans les documents réglementaires de l'OPC concerné (notamment Document d'Informations Clés (DIC)). L'investisseur sera informé par la Banque, préalablement à sa souscription, du montant de ces droits d'entrée.

(1) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

Ordres de bourse - Compte-titres ordinaire

» Les présents tarifs sont affichés hors Taxes locales sur les Transactions Financières⁽¹⁾⁽²⁾

Frais de transaction⁽³⁾ - Marchés Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles

Paris, Amsterdam, Bruxelles		% du montant de l'ordre	min.
Internet/Mobile ⁽⁴⁾ ou téléphone ⁽⁵⁾	Forfait « Invest Expert »	0,24 %	16,80 €
	Forfait « Invest »	0,56 %	8,40 €
Agence		1,43 %	17,90 €

Frais de transaction⁽³⁾⁽⁶⁾ - Autres Marchés

	Internet/Mobile ⁽⁴⁾ ou téléphone ⁽⁵⁾		Agence	
	% du montant de l'ordre	min.	% du montant de l'ordre	min.
États-Unis	0,62 %	38 €	1,50 %	53 €
Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni	0,67 %	41 €	1,50 %	58 €
Autres marchés	0,77 %	47 €	1,50 %	66 €

Ordres de bourse - PEA / PEA-PME

» Les présents tarifs sont affichés hors Taxes locales sur les Transactions Financières⁽¹⁾⁽²⁾

Frais de transaction⁽³⁾ - Marchés Euronext, places de l'UE et de l'EEE

Sur les marchés Euronext (Paris, Amsterdam, Bruxelles) places de l'UE et de l'EE ⁽⁶⁾		% du montant de l'ordre
Internet/Mobile ⁽⁴⁾ ou téléphone ⁽⁵⁾	Jusqu'à 3 000 € (inclus)	0,50 %
	au-delà de 3 000 €	0,40 %
Agence		1,20 %

Frais de transaction - Titres non cotés⁽⁷⁾

1,20%⁽⁶⁾ plafonné à 240 € par opération

Frais sur les Organismes de Placement Collectifs (OPC) - hors ETF (OPC cotés)

OPC sélectionnés auprès de nos partenaires	Internet/Mobile ⁽⁴⁾ ou téléphone ⁽⁵⁾	Agence
Droits d'entrée ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	0,50 %	1,20 %
Frais de transaction ⁽¹⁰⁾	GRATUIT	

Autres OPC	Internet/Mobile ⁽⁴⁾ ou téléphone ⁽⁵⁾	Agence
Droits d'entrée ⁽⁸⁾⁽¹¹⁾	Selon le Document d'Informations Clés (DIC)	
Frais de transaction ⁽¹⁰⁾	0,50 %	1,20 % (max 30 €)

(1) La taxe sur les transactions financières (TTF) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant celle d'imposition. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion. Au jour d'édition de cette plaquette, le taux pour les marchés Paris, Amsterdam, Bruxelles est de 0,40%. (2) Les éventuelles taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessous. (3) Les taux présentés sont appliqués sur le montant de l'ordre et incluent les frais d'exécution. (4) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. (5) Via la cellule Titres du Centre de Relations Clients. (6) Hors éventuelle commission de change et taxes locales. (7) Tarif également applicable en cas de Titres non cotés inscrits sur un Compte-Titres Ordinaire. (8) Frais perçus par la Banque lors de la souscription, et applicables sur le montant de l'ordre. (9) Certains OPC appliquent également des frais de sortie. Les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC de droit français ou étranger et leur montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Informations Clés (DIC) et Prospectus (documents réglementaires disponibles auprès des agences CCF ou sur ccf.fr). Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital. (10) Frais applicables sur le montant de l'ordre. (11) Frais perçus par la société de gestion et/ou l'OPC lors de la souscription, et applicables sur le montant de l'ordre.

Frais de gestion sur OPC

Ils sont prélevés au cours de l'année sur l'actif du fonds par la société de gestion du fonds concerné et donc déduits de la valeur liquidative et impactent la performance du fonds. Leur taux annuel est précisé dans le DIC du fonds.

Droits de garde

» Les droits de garde sont prélevés par semestre en juillet et en janvier, et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre.

Droits de garde sur :

- Les Organismes de Placement Collectifs (OPC) **GRATUIT**
sélectionnés auprès de nos partenaires
- Les autres OPC, les titres cotés et non cotés, et les autres valeurs, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés réglementés ou non réglementés sur le semestre considéré :

PEA, PEA-PME et Comptes-titres	Moins de 15 ordres / semestre*		A partir de 15 ordres / semestre
Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission proportionnelle par tranche	+	Commission fixe par ligne
Jusqu'à 50 000 €	0,15 %		2,50 € ⁽¹⁾ sur ligne cotée
De 50 000 € à 100 000 €	0,12 %		12,50 € sur ligne non cotée
Au-delà de 100 000 €	0,08 %		
			GRATUIT

* Un minimum de 15 € est prélevé par semestre sur les comptes-titres (hors PEA et PEA-PME).

Autres frais (compte-titres, PEA, PEA-PME)

Tenue de compte 7€ par semestre⁽²⁾

Accès illimité aux cotations sur les marchés **GRATUIT**

Paiement des coupons :

• Valeurs Euronext⁽³⁾ **GRATUIT**

• Valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear **GRATUIT**

• Valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger 3 %

Transfert de titres vers un autre établissement :

• Valeurs admises sur un marché réglementé France ou étranger 15 € par ligne

• Titres non cotés 50 € par ligne

En cas de clôture ou de transfert de PEA/ PEA-PME vers un autre établissement, ces frais ne pourront excéder 150 euros

Frais sur Opérations sur titre (OST)

• OST disponible en ligne **GRATUIT**

• OST (réponse sous format papier) 12,80 €

Plan d'Investissement Automatique (PIA)

Frais liés au fonctionnement du PIA : mise en place, modification, suspension, clôture **GRATUIT**

Frais liés aux OPC souscrits par PIA⁽⁴⁾ :

• Frais de gestion se reporter au prospectus ou DIC de chaque OPC

(1) Pour les valeurs cotées sur Euronext et les valeurs étrangères cotées sur un marché réglementé. (2) Dans le respect des plafonds fixés par l'article D221-111-1, 2° du Code monétaire et financier. Pas de frais de tenue de compte en cas de détention d'un Plan d'Investissement Automatique actif (au moins une opération sur le semestre). (3) Paris, Amsterdam et Bruxelles. (4) Liste disponible auprès de votre conseiller.

• Droits d'entrée et frais de transaction tarification unique, cf. tableau

Montant de l'ordre	Frais de transaction	Droits entrée ⁽¹⁾⁽²⁾
Entre 75 et 150 €	GRATUIT	1,00 %
À partir de 151 €	GRATUIT	0,50 %

Relevés de portefeuille

Fréquence par défaut : trimestrielle **GRATUIT**

Relevé à la demande 30 €/relevé

Opérations sur Or⁽³⁾

Commission sur opération (vente⁽⁴⁾⁽⁵⁾) 2% du montant de l'opération
min. 40 €

Commission de transaction⁽⁶⁾ 0,75% min. du montant de la transaction
min. 15 €

Frais divers (transfert sortant, expertise...) nous consulter

Droits de garde⁽⁷⁾ 0,62 % ↗

Gestion de portefeuille sous mandat

» Le CCF s'est associé à des acteurs reconnus pour leur savoir-faire en matière de gestion de portefeuille. Nous mettons à votre disposition une offre de mandats en architecture ouverte, accessible et adaptée à vos besoins et projets.

Pour toute information liée à cette offre nous consulter

(1) Frais perçus par la Banque lors de la souscription et applicables sur le montant de l'ordre. (2) Certains OPC appliquent également des frais de sortie. Les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC de droit français ou étranger et leur montant maximum est renseigné dans les documents suivants : Document d'Informations Clés (DIC) et Prospectus (documents réglementaires disponibles auprès des agences CCF ou sur ccf.fr). Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti. Les investissements soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital. (3) Réalisées sur la base des cours de référence publiés par Loomis sur le site : www.loomis-fxgs.fr (4) Le CCF ne propose pas d'opérations à l'achat. (5) Pour les résidents fiscaux en France : la vente est soumise à la taxe spécifique sur les ventes d'or au taux de 11% et à la CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) au taux de 0,5%, ou sur option au régime des plus-values de cession des biens meubles. (6) En supplément de la commission sur opération. (7) Les droits de garde du compte sont prélevés par semestre en juillet et en janvier, et sont calculés sur la base des valeurs ou détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre. (8) KOREGE Solution Famille est un contrat d'assurance collective en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) à adhésion individuelle et facultative n°004/800/369, souscrit par le CCF auprès de KOREGE - Société d'Assurance du Groupe MATMUT - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros entièrement libéré - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre - N° ADEME : FR232701_01ZKVD - Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie - Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 01. Dans la limite des dispositions contractuelles. (9) La souscription au contrat KOREGE Solution Famille 2 est soumise à l'acceptation du dossier par l'assureur. (10) CCF moyens de paiements est un contrat d'assurance collective de dommages à adhésion facultative souscrit par CCF auprès de Suravenir Assurances. Les autres contrats d'assurance cités dans cette rubrique sont souscrits par le CCF auprès de Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 €, ayant son siège social situé 2 rue Vasco de Gama - 44931 Nantes Cédex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 343 142 659.

Assurances et prévoyance

Protection des personnes

KOREGE Solution Famille 2⁽⁸⁾

Assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie : capital assuré entre 30 000 € et 5 000 000 €⁽⁹⁾, avec options nous consulter

Protection des biens et Protection juridique⁽¹⁰⁾

CCF Moyens de Paiements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements personnels 24,24 € par an

CCF Habitation nous consulter

CCF Protection Juridique nous consulter

CCF Protection Juridique Bailleur nous consulter

CCF Propriétaire Non Occupant nous consulter

Succession

Les frais bancaires sur succession correspondent aux frais appliqués lors des opérations portant sur les comptes et produits d'épargne du défunt.

Frais de dossier succession⁽¹⁾

- Montant total des soldes de comptes et produits d'épargne⁽²⁾ concernés inférieur à 5 965 €⁽³⁾ **GRATUIT**
- Montant total des soldes de comptes et produits d'épargne⁽²⁾ concernés supérieur ou égal à 5 965 €⁽³⁾
 - Successions simples⁽⁴⁾ **GRATUIT**
Si les héritiers fournissent un acte de notoriété ou une attestation commune et que la succession ne présente pas de complexité manifeste.
 - Successions complexes⁽⁴⁾ 1% (max 857 €)⁽³⁾

Frais de tenue de compte inactif 30 €

Autres frais

Les comptes et prestations du défunt ainsi que les opérations y afférents se verront appliquer les tarifs⁽⁵⁾ de la présente brochure.

Produits n'étant plus commercialisés

Cartes

Cotisation par carte (par mois)

Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé)

- Carte Visa Infinite 28 €
- Carte Visa Platinum 20 €

Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets

Retraits d'espèces, en euros, aux distributeurs **GRATUIT**

Retrait d'espèces à un distributeur automatique d'un autre établissement⁽⁶⁾

	En Euros ⁽⁶⁾		Autres devises ⁽⁶⁾
	Avec offre groupée de services	Sans offre groupée de services	Avec et sans offre groupées de services
Visa Platinum	GRATUIT		GRATUIT⁽⁷⁾ ↘
Visa Infinite			

Paiements par carte

- En Euros **GRATUIT**
- Autres devises **GRATUIT⁽⁷⁾** ↘

(1) Exonération pour les défunts mineurs ainsi que pour les personnes mariées sous le régime de la communauté universelle. (2) Les comptes de dépôt, les comptes sur livret et les produits d'épargne réglementée du défunt (Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Populaire, Livret Jeune, Compte d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Logement). (3) Montants en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et revalorisés chaque année. (4) La succession est dite complexe au regard de l'un des 5 critères définis à l'article D.312-1-3, 1^o du Code monétaire et financier : absence d'héritier relevant du 1^{er} article 734 du Code civil, présence d'un crédit immobilier en cours, d'un compte professionnel, de sûretés grevant les avoirs, ou encore d'un élément d'extranéité. (5) Application du tarif « agence » en cas de tarifs différenciés par canal. (6) Hors frais perçus par l'administrateur du distributeur local. (7) Hors frais de conversion monétaire perçus par Visa.

Conventions

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services

Incluant la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) au sens de l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier

Convention Patrimoine

	individuelle	jointe
• Carte Visa Infinite* (remplacée par la carte Visa Signature)	32,50 € ↘	45,00 € ↘
• Carte Visa Premier	18,65 €	26,00 €

Convention Dynamique

	individuelle	jointe
• Carte Visa Premier	16,30 €	22,65 €
• Carte Visa Classic	9,60 €	13,15 €

Convention CCF Essentiel

	Visa Platinum*	Visa Infinite*
Cotisation CCF Essentiel avec une carte bancaire		
	23,85 €	29,40 €
Cotisation CCF Essentiel avec une carte bancaire supplémentaire		
Visa Classic	26,30 €	32,90 €
Visa Premier	26,80 €	35,40 €
Visa Platinum*	34,20 €	38,20 €
Visa Infinite*		42,20 €

* Les cartes Visa Platinum et Visa Infinite ne sont plus commercialisées.

Assurances et prévoyance

Produits Inclus dans les Conventions Dynamique et Patrimoine

Famille Protection III ⁽¹⁾	nous consulter
Assistance Jeunes Actifs/Patrimoine ⁽¹⁾	nous consulter

Produits hors conventions bancaires

HSBC Protection Avenir ⁽¹⁾	nous consulter
Garantie Accident de la Vie ⁽¹⁾	nous consulter
PEA Banque de Picardie ⁽¹⁾	nous consulter
Pack Confiance ⁽¹⁾	nous consulter
Assurance Décès Accidentel – IAD ⁽¹⁾	nous consulter
Famille Prévoyance ⁽¹⁾	nous consulter
Famille Assistance I, II ⁽¹⁾	nous consulter
Perte d'emploi ⁽¹⁾	nous consulter
KOREGE Capital Prévoyance ⁽²⁾	nous consulter
KOREGE Solution Famille ⁽²⁾	nous consulter
Théorème ⁽²⁾	nous consulter
Vanoise Capital ⁽²⁾	nous consulter
HSBC Assurance Santé 2	nous consulter
Securis Santé	nous consulter

Assurance Multirisques Habitation

Garantie Habitation ⁽³⁾	nous consulter
------------------------------------	----------------

(1) AIG EUROPE SA - compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France Tour CBX - 1, passerelle des reflets, place de l'Iris 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Téléphone : +33 149 0242 22 (2) KOREGE - Société d'Assurance du Groupe MATMUT - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros entièrement libéré - Siren 338 075 062 RCS Nanterre - N° ADEME : FR232701_01ZKVD - Siège social : Immeuble Coeur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie - Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 01. Dans la limite des dispositions contractuelles. (3) Contrat d'assurance habitation souscrit auprès d'Allianz IARD, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 991 967 200 €, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre.

Les relevés Elysées Patrimoine

Document de synthèse des placements, comptes bancaires et des crédits.

Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :

Mensuel	5 €
Trimestriel	9 €
Semestriel	13 €
Annuel	22 €

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement*

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone ...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)

Avec une carte de paiement internationale : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision).

* Conformément à la réglementation applicable (arrêté du 5 septembre 2018 portant application des articles L 312-1-1 et L 314-13 du Code monétaire et financier), les établissements de paiement doivent mettre ce glossaire à la disposition des clients et du public

Résoudre un litige

Vos interlocuteurs

En cas de difficulté ou de litige relatif aux services qui vous ont été fournis ou à l'exécution des contrats que vous avez conclus avec le CCF, nous mettons à votre disposition un dispositif de traitement des réclamations et de médiation.

D'abord et en priorité, rapprochez-vous de votre agence CCF.

Particulièrement attentifs à vous apporter un service de qualité, votre conseiller habituel ainsi que le Directeur de votre agence sont les plus à même pour répondre à votre réclamation.



directement en rendez-vous,



par message sécurisé dans votre « Espace Client CCF »
rubrique « Mon Conseiller »,



par courrier,



par téléphone,



par Internet : ccf.fr rubrique « Aide et contacts »
[Formulaire de réclamation - CCF](#)

Si le désaccord persiste, adressez-vous alors à la Direction Expérience Client du CCF qui procèdera à une nouvelle analyse de votre demande.



par courrier :
CCF - Direction Expérience Client
103 Rue de Grenelle - 75007 Paris



par Internet : ccf.fr, rubrique « Aide et contacts »,
[Formulaire de réclamation - CCF](#)



Par téléphone : **0 800 215 915** Service & appel gratuits ⁽¹⁾

Le suivi de votre réclamation :

Les délais sont calculés à compter de l'envoi de votre première réclamation, le cachet de la poste faisant foi.

- un accusé de réception sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation,
- une réponse communiquée dans un délai de 15 jours et au maximum 35 jours pour les réclamations relatives aux services de paiements,
- 2 mois dans tous les autres cas,
- une lettre d'attente vous est adressée si la situation le nécessite.

En dernier recours, le Médiateur compétent

Si vous êtes un client particulier et si la réponse définitive apportée par la Banque ne vous convient pas, ou en l'absence de réponse dans les délais précités, vous pouvez saisir gratuitement de préférence par voie électronique l'un des Médiateurs ci-dessous selon son domaine de compétence.

Le Médiateur de la FBF (Fédération Bancaire Française)

Litiges concernant les services et produits bancaires tels que : opérations de banque (gestion de compte, service de paiement, crédits), produits d'épargne, commercialisation d'un contrat d'assurance...

Par voie électronique sur le site : www.lemediateur.fbf.fr

Par courrier : le Médiateur de la FBF - CS 151- 75422 Paris Cedex 09

Le Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)

Litiges concernant les produits d'investissement tels que : gestion de portefeuille titres, transmission et exécution d'ordres de bourse, OPC (Organisme de Placement Collectif), Fonds Commun de Placements, tenue de comptes-titres et PEA, épargne salariale...

Par voie électronique sur le site : www.amf-france.org

Par courrier : Autorité des Marchés Financiers

Le Médiateur - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Vous avez la possibilité d'engager une action judiciaire à tout moment.

(1) Le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé. Numéro vert gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine.

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Appelez ou prenez RDV avec votre conseiller CCF

Contactez le Centre de Relations Clients : **01 55 69 74 74**

Composez le **+33 1 55 69 74 74** depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h30.

Pour les jours fériés, les horaires sont de 9h à 17h30.

Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à vendredi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} janvier, le Lundi de Pâques, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre.

Connectez-vous sur ccf.fr

 @ccf_banque  CCF Banque  ccf.banque

Publié par CCF
09/2026

CCF

S.A. au capital de 147 000 001 €, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr).

PEFC/10-31-1665

